



LA VOIX DE LA PLAINE

P.L.A.I.N.E. Association régie par la loi de 1901 (agrément 1252 du 27/12/97)
Siège: 19, rue du Coq Chantant 59126 LINSELLES

Editorial

En ce mois de décembre, PLAINE a été reçue en mairie à l'invitation de Monsieur Pascal Vandrisse, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement. Les sujets abordés portaient sur le chemin des chapelles et les haies bocagères. La commune semble prête à prendre en charge progressivement la rénovation et l'entretien des chapelles si tous les obstacles réglementaires peuvent être levés. Il y a aussi une volonté de mise en valeur des chemins et même de plantations de haies bocagères quand il s'agit de chemins qui ne sont pas privés. Ces efforts font suite à certaines de nos demandes que nous avons exprimées en début d'année. Nous nous réjouissons de leur prise en compte et d'y être associés. Pour cette nouvelle année, nous formulons le vœu que les questions environnementales soient prises en compte à tous les niveaux et avant toute décision d'aménagements.



Les 2 et 3 juillet 2005, **PLAINE** participe à la fête des associations et invite l'ADEME dans son stand. Photos retraçant la vie de **PLAINE**, diaporama des différentes manifestations de l'année, panneaux d'informations notamment sur le chemin des chapelles et l'A24 et bien sûr une dose de bonne humeur ponctuent ces 2 journées.



Le 10 septembre, la balade en vélo dans la campagne et sur les chemins de bord de Lys se transforme en sortie en pédalo sous l'orage et dans 50 cm d'eau pas toujours très claire ! Après quelques déboires et chutes, heureusement sans gravité, tout le monde a pu rentrer chez soi trempé, mais avec le sourire.



Dimanche 2 octobre 2005, sortie à Maroilles : découverte du bocage et visite de la ville.



15 décembre 2005, à Roncq, assemblée générale constitutive du collectif **LYS DEULE ENVIRONNEMENT** et élection du bureau (voir article page 4).

A vos agendas !

L'association **Verlin vers l'autre** propose une soirée sur la protection de l'environnement animée par les enfants (dessins, chants, jeux, buffet...) le **samedi 18 mars** à Verlinghem. réservation : 03 20 08 70 44 ou <http://verlinghem.free.fr/verlin.htm>

Le 11 juin **PLAINE** organise une sortie : découverte des libellules



PLAINE a rencontré : Marie Deroo, conseillère générale



PLAINE : Quelle est votre position sur l'A24 ?

Nous sommes face à une explosion de la circulation routière, mais, en ce qui me concerne, je reste fidèle à mes idées, relayées en cela par le Département et le parti socialiste : **je souhaite le développement des alternatives par la voie d'eau et le rail.**

Pour ce qui est de la voie d'eau, les avancées sont plus nettes : travaux en cours sur la Lys, plateforme du site Galloo à Halluin et les décisions prises concernant le projet de canal Seine Nord.

Depuis toujours et aujourd'hui particulièrement, ma préoccupation reste l'emploi et le développement de l'économie, ce qui nécessite la facilité des déplacements.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'A24, **ma position c'est NON au tracé historique**, par contre j'étais favorable à l'hypothèse DOORGES- TOURNAI .Je ne comprends pas les raisons de l'abandon de cette option.



Concernant les hypothèses de tracés actuels, je pense que la liaison par la N58 est un moindre mal.

2 autres tracés traversant la Flandre sont à l'étude et souhaités par les élus dans le cadre du développement économique de leur territoire.



Je ne dis pas non à l'A24, compte tenu de l'engorgement actuel du réseau routier. Quant au Conseil Général, il n'y a pas de position officielle à ce jour, nous serons amenés à y travailler dans les prochains mois.

PLAINE : Quels sont les domaines d'intervention du Conseil Général en matière d'environnement ?

D'un point de vue général, le travail des Verts et des militants de l'environnement depuis 15 ans, a eu des effets importants sur la prise en compte du développement durable par le département et les communes.

Aujourd'hui, au département, **il n'est plus question de mener une action sans se questionner sur l'environnement.**

Les axes principaux d'intervention sur notre territoire sont :



-L'eau : il s'agit de préserver la qualité de l'eau et de veiller à son utilisation...

Dans la Vallée de la Lys, le département s'implique notamment dans le dossier des Becques.



-L'énergie : maîtriser les dépenses d'énergie....Toute nouvelle construction impulsée par le département doit prendre en compte les normes H.Q.E. haute Qualité environnementale, par exemple les collèges, les routes,....



-La circulation routière : agir pour la mobilité et développer la sécurité....

Nous avons travaillé pour le développement des transports en commun, sur les lignes 22, 35, 38 et 39.. le travail doit se poursuivre. Vous avez vu également que les récents travaux d'aménagements routiers comportent des bandes cyclables : à Linselles, Bousbecque, Roncq et Halluin.



-Espace naturels, patrimoine, tourisme : développer les chemins de randonnée et la plantation de haies bocagères... J'ai organisé une première réunion récemment, avec les Maires de la Vallée de la Lys et la Vice Présidente en charge du dossier. Une prochaine rencontre, technique, est prévue en février entre les services du département et des villes pour préparer les dossiers. **Je souhaite** sur ces différents dossiers, pour lesquels vous m'aviez déjà sollicité, les chapelles par exemple, **la participation des associations concernées.**

De façon globale, je souhaite, dans tous ces domaines, mettre l'accent sur l'implication des habitants, le partenariat associatif et le développement d'actions d'éducation à l'environnement et à la consommation, les deux thèmes étant intimement liés.

Mon souhait pour cette année 2006 : la mise en place d'interventions communes entre PLAINE et les écoles des consommateurs pour informer et sensibiliser davantage nos concitoyens.





Le décret du 1er avril 1992

- oblige les industriels à pourvoir à la valorisation de leurs déchets d'emballages ménagers
 - définit les moyens de cette mise en œuvre
- création d'Eco-Emballage et d'Adelphé, recevant un agrément pour développer la collecte sélective et organiser le recyclage.

Ce dispositif unique est fondé sur:

- des responsabilités et des coûts partagés entre industriels (43%) et collectivités
- un rôle prépondérant du consommateur – habitant – citoyen
- une voie originale alliant intérêt général et initiative privée.



Les principes fondamentaux:

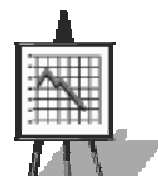
- la faisabilité technique et économique : « On ne trie que ce qui peut être recyclé à un coût économique et environnemental acceptable »
- la garantie et la pérennité des débouchés : « Tout ce qui est trié par l'habitant va être recyclé »

LES OBJECTIFS :

De 1992 à 2002 l'objectif était de développer la collecte sélective.

Depuis 2002 et à l'échéance de 2008 (agrément pour 6 ans) les objectifs issus de la concertation entre pouvoirs publics et représentant associatifs sont :

- d'inscrire la collecte sélective dans la durée
 - d'accompagner les collectivités locales dans la maîtrise de leurs coûts
 - de construire des moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés par la nouvelle directive Européenne (2004)
- Pour 2008, des objectifs de 55% de taux global de recyclage sont fixés par les pouvoirs publics. Pour ce faire, des mesures destinées à soutenir financièrement les collectivités sont mises en place.



Depuis 1992, les comportements des français ont évolué sur la collecte sélective, toutefois des enquêtes de perception de l'«emballage» montrent que seuls 11% des sondés estiment que l'on pourrait s'en passer...

Du chemin est encore à faire...

Un militant de France Nature Environnement nous a confié que lors d'une campagne récente, au sein d'hypermarché, la démarche de sensibilisation à l'inutilité de certains emballages est très mal accueillie par le consommateur...



CHIFFRES CLES:

- emballages ménagers: **86 kg/an/habitant** dont plastique (19 kg), verre (41 kg), papier carton (18kg) soit **5 millions de tonnes annuel**
- **2,6 millions de tonnes** recyclés en 2004
- en 13 ans le coût de gestion des déchets a été multiplié par 2,4
- surcoût de la collecte sélective: **6 €/an/habitant**
- part de l'origine des déchets:
agricole 57 % , industriels 35 % , municipaux 7 % (dont déchets ménagers:70 %)

Le consommateur est donc bien loin d'être le producteur de déchets le plus important.



Du côté des industriels, la tendance est à la baisse au niveau du « poids des emballages », plusieurs exemples sont significatifs:

	1994	2003	évolution
Boîte de conserve	54 g	49,3 g	- 9 %
Bouteille d'eau	45,5 g	35,7 g	- 22 %
Pot de yaourt	5,8 g	4,7 g	- 19 %

En effet, le **décret du 20 juillet 1998**, impose aux industriels un emballage conçu pour permettre sa **réutilisation**, sa **valorisation** et son **recyclage** tout en réduisant au minimum l'**incidence** de celui-ci **sur l'environnement**.



Quelles actions possibles dans notre ville ?

- faire le point sur la qualité du tri à Linselles et le cas échéant, proposer des actions en vue d'une amélioration.
- organiser la participation aux manifestations des **Recyclades** organisées en juin lors de la semaine du développement durable.

Les associations locales se réunissent dans le collectif :

LYS DEÛLE ENVIRONNEMENT

Dans notre précédent numéro, nous vous faisons part d'une première réunion de 14 associations locales de protection du cadre de vie et de l'environnement.

Cette démarche a abouti le 15 décembre dernier à la création du collectif

Lys Deûle Environnement composé de 15 associations belges et françaises.

Le nom choisi pour le collectif définit le territoire sur lequel nous comptons travailler.

Les statuts, adoptés à l'unanimité, précisent que « *Ce collectif a pour objet de permettre aux associations adhérentes de travailler ensemble à la découverte et à la qualité de leur territoire transfrontalier. Les associations adhérentes souhaitent s'enrichir de leurs expériences, échanger leurs informations et entreprendre des actions communes visant au respect de la nature, de l'homme et de son cadre de vie.* »

Le bureau a été élu au cours de cette assemblée générale constitutive: **président Dominique Bouvry** (PLAINE), **vice-président Philippe Mouton** (Eco-Vie), **secrétaire Hervé Dizy** (Ligue contre les violences routières), **trésorier Guy Marais** (AVMR).

Le fonctionnement de ce collectif est assuré par la création de commissions thématiques. Trois commissions ont déjà été mises en place : A24, chemins et dioxine. Tout adhérent de l'une des associations membres peut demander à participer à l'une de ces commissions ou suggérer la création d'un groupe de travail sur un thème dont l'intérêt dépasse les limites communales.



Les associations adhérentes :

Association du village (Bousbecque), le Halot-Chêne-Vert (Comines France et Quesnoy sur Deûle), les jardiniers ronquois, Mieux vivre au Blanc Four (Roncq), Verlin vers l'autre (Verlinghem), C.L.A.I.R.E (Halluin), AVMR (Neuville en Ferrain), Cheval Chemins (Quesnoy sur Deûle), GON le Tadorne (Comines), Défense de la qualité de vie à Wambrechies, la CLCV (Linselles), Eco-Vie (Comines Belgique), Lompret environnement, Ligue contre la violence routière (Tourcoing), P.L.A.I.N.E (Linselles)

Liaison autoroutière Amiens Lille Belgique toujours d'actualité



Depuis quelques semaines nous avons pris connaissance du rapport intermédiaire de présentation des fuseaux élaboré par les services de l'équipement.

Quatre familles de fuseaux y sont présentées:

- *Le tracé historique* qui relie l'A25 à l'A22 à partir d'Ennetières en Weppes jusque Roncq en passant par Linselles.

Ce tracé s'est vu complété par 2 variantes qui s'approchent de Quesnoy sur Deûle soit par le nord, soit par le sud pour rejoindre le tracé initial à partir de Linselles.

- *Le tracé proposé par la Communauté Urbaine* qui rejoint la N58 belge (Comines, Wervicq) par le pont du Badou à Houplines pour se brancher sur l'A19 vers Gand Bruges.

- *Deux familles de tracés plus à l'ouest* qui, après être passés soit au nord, soit au sud d'Hazebrouck, rejoignent Steenvoorde-Poperinghe.

Bien sûr, dans ce dernier secteur, la population ne voit pas d'un très bon œil ce projet, d'autant plus qu'elle n'a pas été invitée à participer au débat public de fin 2003, ces hypothèses étant apparues après la tenue du débat.

Au cours d'une **réunion du comité de pilotage** programmée le **19 janvier prochain** à Amiens, ces quatre familles de fuseaux seront présentées dans le but de les hiérarchiser.

En juin 2006, deux fuseaux seront retenus, puis un seul en octobre 2006.

Le 8 décembre dernier, **Monsieur le député Marc Philippe Daubresse**, en présence de son collègue, **Monsieur Patrick Delnatte**, a invité les associations et leur a présenté le dossier. A la fin de son exposé, **Monsieur Daubresse a demandé aux associations de faire front commun avec les politiques pour refuser catégoriquement le tracé historique.**

Il est clair que **nous sommes unanimement et fermement opposés à ce tracé.** Mais il ne peut pas être question pour nous de devenir les défenseurs d'un autre tracé.

PLAINE s'est toujours clairement opposée à la réalisation de ce projet autoroutier, ici ou ailleurs. Nous réclamons depuis de nombreuses années une politique volontariste de réalisation de **solutions alternatives au tout routier** (combiné rail-route et voie d'eau pour les marchandises, développement des transports en commun pour les personnes).

A ceux qui objecteront que le tracé par la N58 serait plus acceptable car il réutilise une infrastructure existante (et qu'il s'éloigne un peu de Linselles), nous répondrons que sa situation à l'ouest de la métropole fera que **les vents dominants rabattront la pollution vers des zones fortement urbanisées** et que la N58, aujourd'hui desserte locale, sera transformée en axe de transit international avec un nombre limité d'échangeurs à la grande défaveur de la circulation locale.

Du débat public il était ressorti **un rejet unanime du tracé historique par les élus.** Une délibération du Conseil de la CUDL ne disait pas autre chose.

Aujourd'hui, Monsieur Daubresse et ses collègues semblent craindre la réalisation de l'A24 sur ce tracé.

Mais qui donc a en charge les décisions dans notre démocratie ?

Les services de l'équipement ? Des techniciens ? Les associations ? Des citoyens qui veulent se faire entendre mais qui sont peu écoutés, et qu'on verrait bien porter le chapeau d'une décision absurde ? Il est clair pour tous que **c'est aux élus de décider et d'assumer les conséquences de leurs décisions.**

Souhaitons qu'ils ne nous déçoivent pas.

15 décembre 2005

LYS DEÛLE ENVIRONNEMENT

Communiqué

Le collectif Lys Deûle Environnement qui regroupe des associations belges et françaises de Bousbecque, Comines Belgique, Comines France, Halluin, Linselles, Lompret, Mouscron, Neuville en Ferrain, Quesnoy sur Deûle, Roncq, Tourcoing, Verlinghem et Wambrechies s'oppose fermement à tout passage d'une nouvelle autoroute sur son territoire déjà soumis à de très nombreuses agressions environnementales et urbanistiques.

Le collectif Lys Deûle Environnement préconise le développement des alternatives au tout routier : le transport fluvial pour les pondéreux et le combiné rail-route (ou « train bloc ») actuellement sous exploité qui correspond le mieux aux objectifs de respect de l'environnement et de rentabilité économique.

Nous rappelons aussi notre responsabilité collective car nos choix de consommation influencent fortement la quantité et la qualité des transports.

Nos objectifs : Défendre les intérêts de la nature et de l'environnement en informant et en sensibilisant le public. Proposer des activités pédagogiques et de découverte. Peser dans les débats liés à ces questions.

Si nos activités vous intéressent rejoignez-nous !

P.L.A.I.N.E.

Association agréée le 29/03/01 au titre de l'article L 252-1 du code rural, Tel : 03 20 23 23 71

Imprimé par les Ateliers MALECOT (C.A.T.) à Lomme.

